

ECOLE PUBLIQUE DOCTEUR CALMETTE



LIVRET



D'ACCUEIL
MATERNELLE

BIENVENUE

L'école maternelle est la **première étape de la scolarité de votre enfant**. Elle permet à votre enfant de commencer à acquérir les compétences qui lui seront nécessaires tout au long de sa scolarité. La réussite dépend largement du **dialogue** qui s'établira entre vous et les personnels de l'équipe ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de la scolarité de votre enfant.

L'école maternelle constitue la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Cette étape de la scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves durant toute leur scolarité.

L'école maternelle est une école bienveillante, plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, épanouir et affirmer leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : chaque enfant est capable d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chacun, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et à réussir sa scolarité.

Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier **lien** entre notre école et vous. Nous y avons rassemblé les **informations pratiques** qui vous seront utiles pour vous familiariser avec le **fonctionnement** de l'école, ses **règles** et **communiquer** avec nous.



LES ADULTES DE L'ÉCOLE

L'équipe enseignante

L'enseignant(e) de votre enfant, professeur des écoles, assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire.

Les ATSEM

Ce sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Ils secondent l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, de la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Elles participent à la communauté éducative. Elles sont chargées de la surveillance des siestes.

Les animateurs municipaux

Ils encadrent les enfants lors de l'accueil périscolaire (APS). Ils interviennent également auprès des élèves au restaurant périscolaire et lors de la pause méridienne.

Les accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

Ils apportent une aide à des enfants à besoins particuliers, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté)

C'est une structure de l'Education Nationale dont la mission est de réaliser un travail de prévention et de soutien auprès d'élèves présentant des difficultés.

L'Infirmière de PMI /l'infirmière scolaire ou le médecin scolaire

La première effectue une visite médicale en Petite Section (PS) ou en Moyenne Section (MS) et les second en Grande Section (GS).



01 - Horaires

L'école est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Matin : 8h20-11h30 / Après-midi : 13h20-16h30

Le calendrier annuel est disponible sur le site internet de l'Education Nationale (ZONE B)



02 - Ponctualité

Les portes de l'école ouvrent à 8h20 et sont fermées à 8h40.

Merci de respecter ces horaires pour l'organisation de la classe.

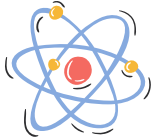


03 - Absence

Il est nécessaire de signaler à l'école toute absence de courte ou longue durée de votre enfant, par téléphone au 02 97 63 13 45 ou par mail à l'adresse de classe ou à celle de l'école (ec.0560512c@ac-rennes.f).

PREPARER LA RENTREE

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt pour la vie en collectivité, c'est-à-dire être préparé à la séparation avec ses parents et être prêt psychologiquement et physiquement.



La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant. Il est essentiel de lui en parler :

- pour lui donner une image positive de l'école
- pour lui expliquer où il va et qui il va rencontrer
- pour préparer la séparation en le sécurisant pour le rassurer
- pour mettre des mots sur ses peurs
- pour susciter chez lui un désir de rencontre et de découverte.

N° 01 - Les classes passerelles



En fonction du mode de garde actuel de votre enfant, différents temps de découverte sont possibles. Un planning sera mis en place avec l'enseignant afin de permettre la découverte de la classe à votre enfant, en votre compagnie, sur les temps d'accueil en début de matinée, au mois de juin.



N° 02 - Matériel à prévoir

Chaque enfant devra avoir un cartable marqué à son nom qu'il apporte tous les jours à l'école, une gourde d'eau, des vêtements de rechange marqués à son nom (haut et bas), son doudou et/ou la tétine (utilisée uniquement sur le temps de sieste) si besoin. Si votre enfant est accueilli en garderie après 16h30, vous devrez lui fournir un goûter.



N° 03 - Date de rentrée

Le calendrier scolaire est disponible sur le site :
<https://www.education.gouv.fr>



LE JOUR DE LA RENTRÉE

Le premier jour d'école, les enfants sont accueillis dans leur classe. Vous êtes invités à prendre le temps d'entrer dans la classe avec votre enfant si vous en avez la possibilité. Les enseignants accueillent individuellement chaque enfant.

Vous pourrez ensemble repérer les lieux, rester un petit moment avec lui, puis ce sera l'heure de le laisser avec ses nouveaux camarades.

Expliquez-lui alors ce que vous allez faire et dites-lui qui viendra le chercher à la sortie.

La rentrée peut se faire de manière échelonnée afin de permettre une plus grande disponibilité de l'ensemble du personnel pour ce moment si important. L'information sur les modalités de rentrée vous sera donnée dès que possible.

La répartition des classes dépend du nombre d'enfants dans chaque niveau. Elle est fixée lors de la prérentrée des enseignants (les groupes sont affichés la veille de la rentrée sur le panneau à l'entrée de l'école).

IMPORTANT

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre éventuelle angoisse.

Donnez lui du temps pour s'adapter à l'école, sans vous affoler de ses larmes, de ses cris ou trépignements.

Certains enfants ont besoin de temps pour accepter le changement

A l'heure de la sortie des classes, soyez bien à l'heure pour éviter que votre enfant ne s'inquiète.

CAHIER DE LIAISON

Journal de la rentrée

DOCUMENTS À COMPLÉTER

- Fiche de renseignement (dont les personnes autorisées à venir récupérer votre enfant)
- Fiche d'urgence à remplir
- Règlement intérieur de l'école
- Note de rentrée
- Autorisation de prise de vue

Ces documents sont à retourner à l'école le plus rapidement possible

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



Une journée type est difficile à résumer car chaque classe a sa propre organisation. Voici un exemple de déroulement de la journée de votre enfant

8h30 Accueil dans la classe :



C'est un moment important de la journée de votre enfant : la transition entre la maison et l'école. La séparation doit se faire en toute sérénité et progressivement pour les TPS lors de l'adaptation. En arrivant, vous aidez votre enfant à enlever son manteau, passer aux toilettes, se laver les mains et vous l'accompagnez jusqu'à son enseignant(e). C'est un moment où la relation avec l'élève et la famille est favorisée. Des activités diverses y sont proposées en autonomie, afin de reprendre contact avec la classe.

8h45 le regroupement :

Première activité rituelle, rassurante, en grand groupe, les enfants sont réunis autour de l'enseignante au coin regroupement. L'appel est effectué, les absents et présents comptés. Le calendrier est observé pour apprendre à se repérer dans le temps... Les enfants récitent des comptines, poésies, chants... C'est également un premier moment d'échange entre l'adulte et les enfants où, tour à tour, certains vont prendre la parole pour évoquer un événement important pour eux. Les élèves sont ensuite répartis au sein des ateliers.



Il n'y a pas de goûter le matin. Veillez à ce que votre enfant ait bien mangé avant de venir à l'école.



Les ateliers du matin :

Les ateliers sont dirigés par l'enseignant(e), encadrés par l'ATSEM, ou bien sont effectués en autonomie.

Les ateliers :



Différents types d'ateliers sont proposés aux élèves dans cinq domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde



Le passage aux sanitaires et la récréation :

Chaque matinée et après-midi sont entrecoupés par une récréation sous la surveillance d'enseignants. Les enfants jouent librement dans la cour et ont accès aux vélos, aux trottinettes et aux différentes structures.

Le temps du repas :

Après un nouveau passage aux toilettes, les élèves sont accompagnés dans la salle de restauration et installés à des tables. Chaque groupe est sous la surveillance d'un adulte qui contribue à l'éducation du goût et à l'autonomie de chaque enfant.

Vous devez inscrire votre enfant à la cantine au moins une semaine à l'avance via le portail internet "Vannes et vous". Cependant, en cas de non-inscription, les enfants sont accueillis et un repas unique leur est fournis (ravioli et compote).



12h30, le temps du repos :

Les élèves de Petites et Moyennes sections sont conduits au dortoir après un passage aux toilettes. Ils apprennent à se déshabiller seuls. Ce temps de repos est surveillé par une ATSEM et une enseignante. Le réveil des enfants est échelonné, en fonction des besoins individuels. Ils rejoignent ensuite la classe.



Les ateliers de l'après-midi :

Les cinq domaines sont à nouveau travaillés : séquences de langage, bilan de la journée, rangement, lecture d'un album ou chant...



UNE ÉCOLE OUVERTE

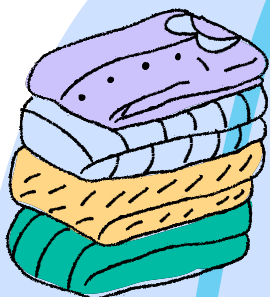
Au cours de l'année, les parents sont invités à participer à des activités dans les classes et en dehors de l'école. Il peut s'agir de projets de classe auquel l'enseignant peut vous proposer de vous associer ou des semaines institutionnelles qui mettent à l'honneur des disciplines (mathématiques, langues étrangères...). Ces invitations vous permettent d'entrer dans les classes afin d'en découvrir le fonctionnement, de participer à la vie de la classe et d'observer les élèves en action et d'accompagner les élèves lors de sorties pédagogiques.

Tout au long de l'année, des affichages sur les murs de l'école permettent aux parents de découvrir les productions de leurs enfants.

N'hésitez pas à prendre part à ces activités et à discuter avec votre enfant des expériences vécues à l'école. Cela permet de nourrir les liens entre l'école et la maison et participe à la réussite scolaire de votre enfant.



CONSEILS PRATIQUES



Privilégiez les vêtements et chaussures que votre enfant peut mettre tout seul (évités par exemple salopette et chaussures à lacets) et marquez les vêtements au prénom et nom de votre enfant. Ne confiez pas d'objet de valeur à votre enfant (bijoux, etc...).

À SAVOIR



L'école prête des tenues de rechange en cas de nécessité. Merci de les rapporter rapidement et propres.



Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. Merci de prévenir l'enseignant de votre enfant si celui-ci est porteur de poux ou de lentes pour alerter la vigilance des autres familles.

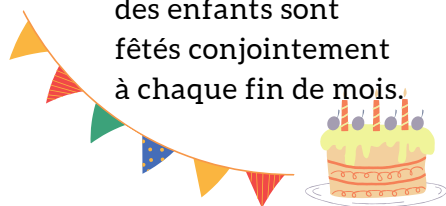


Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme...) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place avec le médecin scolaire. Veuillez en informer l'enseignant de votre enfant dès la rentrée. En dehors du PAI, aucun médicament ne pourra être administré par l'équipe.

INFORMATIONS DIVERSES

Les anniversaires

Les anniversaires des enfants sont fêtés conjointement à chaque fin de mois.



Les couches

L'accueil des enfants portant des couches se fait en concertation avec l'équipe éducative. En cas de besoin (pour la sieste par exemple), venez en discuter avec les ATSEMs et les enseignants.

Le carnet de suivi des apprentissages (CSA)

Les enseignants y indiquent toutes les compétences acquises par votre enfant à l'école ainsi que ses progrès. Il vous est transmis deux fois dans l'année.



Le service d'accueil périscolaire

Les jours d'école, vous pouvez déposer votre enfant à la garderie à partir de 7h30. Un animateur municipal fait ensuite le lien avec l'école à 8h20 et emmène votre enfant dans sa classe. Après la journée de classe à 16h30, votre enfant sera confié par les ATSEMs aux animateurs jusqu'à 19h15. N'oubliez pas de lui fournir un goûter !



Le matériel numérique

Chaque classe est dotée d'ordinateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'organisation pédagogique mise en place par l'enseignant. Une salle de projection est mise à disposition des enseignants de la maternelle.



Les aides pédagogiques complémentaires

C'est un temps d'accompagnement personnalisé sur le temps scolaire qui vise à aider tous les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages en les accompagnant dans leur travail personnel ou en leur proposant toute autre activité prévue par le projet d'école.

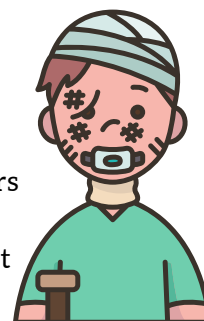
L'assurance scolaire

Elle est indispensable. Prenez contact avec votre assurance pour vérifier si votre enfant est bien assuré. S'il n'est pas assuré, vous pouvez souscrire auprès de votre assurance ou à la MAE.



L'assurance en bref : Elle doit pouvoir couvrir toutes les activités scolaires et extra scolaires. Elle doit comprendre :

- le contrat de "responsabilité civile" qui s'applique aux dommages causés à un tiers
- le contrat de "dommage individuel accidentel" qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime sans tiers.

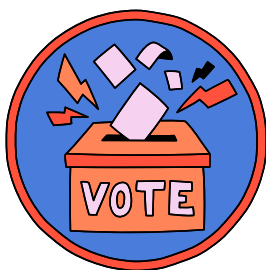


LA VIE DE L'ÉCOLE

#1 Les RDV avec l'enseignant :

Courant septembre, chaque enseignant présente son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et les activités. La présence d'un des parents est conseillée, mais il est préférable de venir sans le ou les enfants.

Tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant. Merci de prendre rendez-vous avec lui par l'intermédiaire du cahier de liaison ou directement avec lui.



#2 Les élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait sur place ou par correspondance. Les représentants de parents d'élève élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin. Un appel à candidature est réalisé en début d'année scolaire.

#3 Parking et sécurité

Prudence en voiture aux abords de l'école: ralentissez. Merci de respecter les places de stationnement et de ne pas bloquer l'accès au parking.

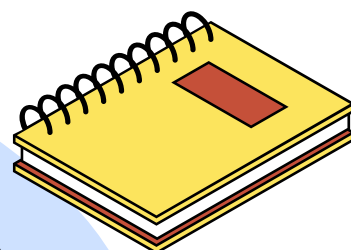


#4 Absence des enseignants

Toute absence vous est signalée. Lorsque cette absence n'est pas remplacée, les enfants sont répartis dans les autres classes si le protocole sanitaire le permet.

Le cahier de liaison :

Chaque enfant a un cahier de liaison qui vous est remis régulièrement et dans lequel vous sont transmises les informations de la vie de l'école (réunions, informations, sorties, fêtes...). Chaque mot devra être signé, seul moyen pour nous de savoir si vous avez bien reçu l'information. Vous pourrez l'utiliser pour communiquer des informations à l'enseignant ou prendre rendez-vous.



#5 Sorties scolaires

Au cours de l'année scolaire, des sorties pédagogiques, expositions, spectacles...sont organisés.

Des parents accompagnateurs sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves (1 adulte pour 8 enfants selon les normes en vigueur). N'hésitez pas à nous signaler vos disponibilités.



#4 L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

L'argent du compte bancaire de la coopérative scolaire est géré par la directrice et un enseignant délégué à la fonction de trésorier. Cet argent sert au financement de sorties, de spectacles et à l'achat de matériel pour des occasions particulières.

Des actions sont menées (ventes de photographies individuelles et de classe) pour soutenir les projets en complément de l'aide financière versée chaque année par la municipalité pour les activités pédagogiques, le transport scolaire et les fournitures scolaires.



#7 L'association de parents d'élèves (APE)

Grâce à de nombreuses actions réalisées au cours de l'année (sapins de Noël, chocolats, vente de brioches, brocante...), de nombreuses subventions sont allouées à l'école pour la mise en place d'activités et de projets. Une réunion de présentation est organisée en début d'année. Cette réunion a également pour but d'élire les membres du bureau de l'APE. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez vous investir dans cette association ou prendre part à ses actions.



<https://m.facebook.com/100075695903065/>



ape.calmette.madeleine@gmail.com

ADRESSES ET CONTACTS UTILES



N° 01 - L'Accueil unique de la Mairie de Vannes

Ville de Vannes Centre Victor Hugo - Service Accueil Familles

22 avenue Victor Hugo - 56 000 Vannes

02 97 01 65 10

accueil.unique@mairie-vannes.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h



N° 02 - Contact référent Accueil périscolaire

Mme Anne-Marie WALSH

06

anne-marie.walsh@mairie-vannes.fr



N° 03 - Centre de médecine scolaire (CMI)

Médecin scolaire : Docteur Allançon

Adresse : 1, rue Colonel Pobeguïn - 56 000 Vannes

02 97 01 63 70

ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr



N° 04 - Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Adresse : 26, boulevard de la Paix - 56 000 Vannes

02 97 54 76 33



N° 05 - Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED)

Psychologue scolaire : Mme Françoise Malette

Enseignantes spécialisées : Mme Françoise Leutellier

Mme Christine GOMEZ

Adresse : R.A.S.E.D. Jacques Prévert, Place de Cuxhaven - 56 000 Vannes

02 97 62 69 12



N° 06 - Inspection de l'éducation Nationale, circonscription de Vannes

Adresse : Cité Administrative, 3 Allée du Général Le Troadec - 56 019 Vannes

Cedex

02 97 01 86 89

ce.0560079g@ac-rennes.fr

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Ministère
Éducation
nationale



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

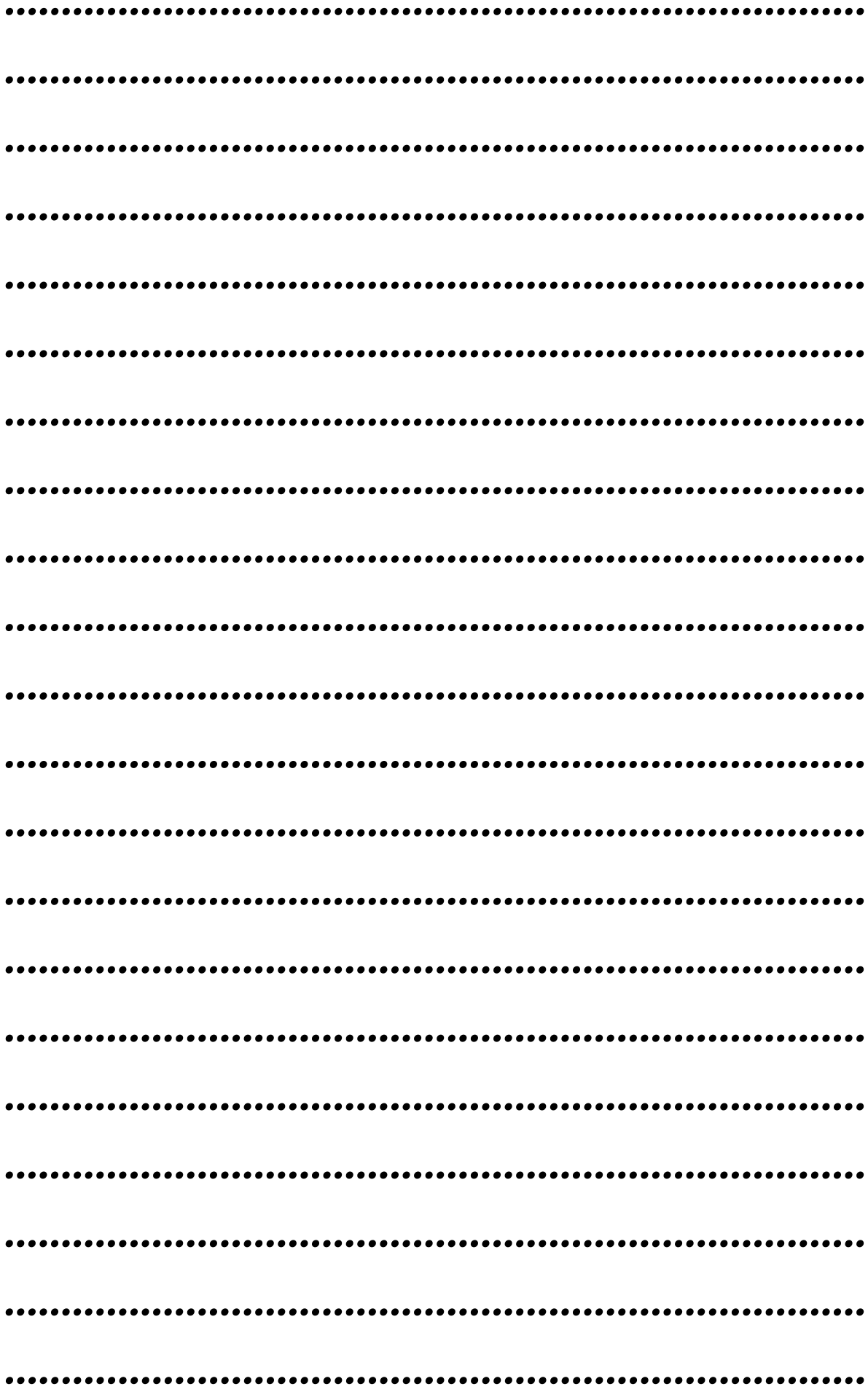
.....

.....

.....

.....

.....



EPPU DOCTEUR CALMETTE

**SITE MATERNELLE : 11 RUE JEAN MARIE BÉCEL
02 97 63 13 45**

**SITE ELEMENTAIRE BECEL : 7 RUE JEAN MARIE BÉCEL
02 97 63 15 96**

56000 VANNES

COURRIEL : EC.0560512C@AC-RENNES.FR

**SITE INTERNET : [HTTPS://ECOLE-CALMETTE-
VANNES.AC-RENNES.FR/](https://ecole-calmette-vannes.ac-rennes.fr/)**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez
besoin d'informations.

L'équipe pédagogique

